AR Prefecture
006-240600593-20261112-CC261101-DE
Reçu le 13/11/2026

Délibération n° 26 11 01

Affiché le 13/11/2026

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Révision loyer PMI 2026

Délibération n° 26 11 01

L'an deux mille vingt-six, le jeudi douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi six novembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : *Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Alain Alessio, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Elodie Loretz, Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Maurice Tamazout, Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés : *Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Christian Dragoni, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Albert Philip par Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Lykke Saviane par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Anaïs Migone par Monsieur Maurice Tamazout, Madame Michelle Noero par Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.*

Absents : *Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Jean-Pierre Roch et Daniel Sfecci.*

Monsieur Dominique Josse a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Considérant que, par délibération n°12 11 01 du 28 novembre 2012, le bureau a autorisé le Président à signer une convention avec le Département des Alpes-Maritimes concernant la mise à disposition de locaux communautaires situés dans le bâtiment de la crèche « La Petite Loco » de L'Escarène afin d'accueillir la Protection maternelle infantile (PMI),

Considérant que cette convention prévoit que le loyer annuel initial (6.000,00 €) ainsi que le remboursement annuel des frais de ménage (2.525,00 €) soient révisés chaque année sur la

AR Prefecture
006-240600593-20261112-CC261101-DE
Reçu le 13/11/2026

base des indices INSEE du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation et des prix à la consommation hors tabac,

Vu l'évolution desdits indices INSEE à la date de la présente délibération,

Sur la base du calcul annexé à la présente délibération, Monsieur Francis TUJAGUE, 1er Vice-président chargé des finances, propose d'arrêter le montant du loyer pour l'année 2026 à 7.703,30 € et les frais de ménage à 3.189,42 €, soit un total de 10.892,72 €.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,

- **Arrête** le montant du loyer 2026 des locaux communautaires mis à disposition de la PMI à 7.703,30 € et les frais de ménage à 3.189,42 €, soit un total de 10.892,72 €.

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 34
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 30
Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
D. JOSSE

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS
55 bis RD 2204
06450 BLAUSASC

AR Prefecture
006-240600593-20261112-CC261101-DE
Reçu le 13/11/2026

Pays des Paillons
Communauté de Communes

Calcul révision loyer PMI pour 2026

Quoi	Montant	Indice de révision	Indice de base		Indice révisé (dernier indice publié)		Coefficient de révision	Montants révisés
Loyer	6 000,00 €	Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation (ICC) Identifiant 000008630	4ème trimestre 2011	1638	2ème trimestre 2026	2103	1,284	7 703,30 €
Charges (ménage, produits d'entretien)	2 525,00 €	Indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France - Ensemble hors Tabac Identifiant 011814056	Décembre 2011	81,82	août-26	103,35	1,263	3 189,42 €
Loyer total initial	**8 525,00 €**					**Loyer total révisé**		**10 892,72 €**